



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°189 du Mardi 15 mars 2016

Cérémonie du 19 mars :

Le Conseil Municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc qui se déroulera le samedi 19 mars **à 11h30** à la stèle devant la Mairie.

Nous nous retrouverons tous ensuite en mairie pour le verre de l'amitié.

Théâtre au Centre socioculturel :

L'association Mélusine vous propose le samedi 23 avril à 20h30 une pièce de théâtre :

« On n'a rien inventé.. mais on fait comme si !»

Une comédie marseillaise aux accents de Provence, 1h30 bien rythmée de répliques percutantes et de rires assurés.

Recensement militaire : (enfants nés en 2000)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – **avril-mai-juin 2000** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

AIPE : " se met au vert" :

L'Association Intercommunale des Parents d'Elèves renouvelle sa campagne de recyclage à Vadalle, la benne se trouvera sur le parking de la salle des fêtes du 25 avril au 02 mai inclus, pour récupérer le papier et le carton.

Compte administratif 2015 :

Le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2015, il s'établit en recettes à 1 104 957,90 € et en dépenses à 1 023 624,76 €.

Le reste à réaliser en recettes est de 101 441,00 € le reste à réaliser en dépenses est de 104 040,81 €. Sur le résultat, la somme de 103 797,95 € est affectée à la réserve d'investissement.

Ce qui laisse un excédent de **81 578,70 €**.

Le budget 2016 reprendra ces résultats. Il sera élaboré en tenant compte de la nouvelle baisse des dotations de l'Etat et **sans augmentation des impôts communaux**.